



**PARTENARIAT
MONDIAL pour
L'ÉDUCATION**
*une éducation de qualité
pour tous les enfants*

PLAN STRATEGIQUE 2016-2020

NOTE CONCEPTUELLE POUR CONSULTATION



VISION

Une éducation inclusive, équitable et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

MISSION

Le Partenariat mondial pour l'éducation mobilise les efforts mondiaux et nationaux en faveur d'une éducation et d'un apprentissage de qualité pour tous, par un partenariat inclusif, la promotion de systèmes éducatifs efficaces et des financements pour l'éducation de base.



PRINCIPES ET VALEURS



L'ÉDUCATION EST UN DROIT HUMAIN

et un facilitateur des autres droits.



CONCENTRATION DES RESSOURCES

sur l'équité, l'inclusion et les plus vulnérables.



APPROPRIATION PAR LES PAYS

sur la base d'une concertation inclusive et efficace sur les politiques à mener.



LIAISON DE L'AIDE

à l'engagement et à la performance des pays, et en fonction des besoins identifiés à l'échelle nationale.



AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ

du développement par l'harmonisation et le recours à des modalités alignées sur les systèmes nationaux.



RESPONSABILITÉ MUTUELLE

et transparence accrue au sein du partenariat.



PARTENARIATS INCLUSIFS

comme moyens efficaces d'obtenir des résultats en matière de développement.



BUT N° 1

ÉQUITÉ ET INCLUSION

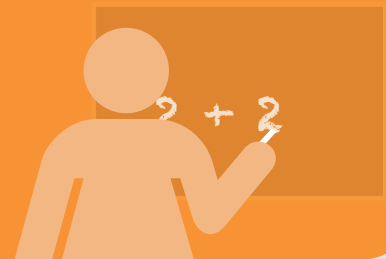
Augmenter la proportion des filles et des garçons des pays en développement partenaires du GPE qui suivent un cycle complet d'enseignement de qualité sur au moins dix ans (y compris une année d'éducation préscolaire), en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus vulnérables, notamment les filles, les enfants affectés par un conflit ou une crise et les enfants handicapés.



BUT N° 2

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE DE QUALITÉ

Améliorer de manière significative l'enseignement et l'apprentissage afin d'accroître les acquis scolaires pertinents mesurés selon des normes convenues par les autorités nationales et/ou infranationales.



BUT N° 3

RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

Améliorer de manière significative les capacités, l'efficacité et l'efficience des systèmes éducatifs afin d'obtenir des gains tangibles pour tous les enfants.



OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1

AUGMENTATION ET AMÉLIORATION DES FINANCEMENTS

- Financement international**
Mobiliser et plaider en faveur de l'augmentation et l'amélioration de la qualité du financement de l'éducation de base au bénéfice des pays et des populations qui en ont le plus besoin.
- Financement domestique**
Œuvrer en faveur d'une augmentation et d'une plus grande efficacité des budgets nationaux de l'éducation de base
 - A** En investissant dans les capacités nationales pour une utilisation équitable et efficiente des fonds.
 - B** En promouvant la transparence dans le suivi et l'établissement de rapports sur le financement de l'éducation et l'allocation des fonds.
- Améliorer l'efficacité des financements**
Améliorer l'efficacité des financements du GPE en matière de développement
 - A** En améliorant les mécanismes de financement du Partenariat mondial.
 - B** En promouvant des modalités de financement alignées sur les systèmes des pays.
- Diversifier**
Diversifier les mécanismes de financement et les bailleurs de fonds du Partenariat mondial.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3

CONCERTATION EFFICACE ET INCLUSIVE SUR LES ACTIONS À MENER

- Appuyer le suivi des résultats basés sur les faits**
Aider les gouvernements, les agences de coordination, les groupes locaux des partenaires de l'éducation et leurs membres à employer des méthodes factuelles et cohérentes pour le suivi et l'évaluation de la progression de l'exécution des politiques et plans nationaux du secteur de l'éducation en ciblant le financement, l'équité et l'apprentissage.
- Favoriser une plus forte responsabilité**
Renforcer les capacités des parties prenantes nationales, la société civile y comprise, à participer à une concertation fondée sur des observations factuelles relatives à l'équité et l'apprentissage, et à se servir du levier de la responsabilité sociale comme moyen de stimuler l'obtention de résultats.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2

RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION SECTORIELLE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES

- Financer l'analyse et la planification sectorielles**
Mettre à contribution l'analyse et la planification sectorielles, en tant qu'éléments constitutifs de systèmes éducatifs renforcés capables d'obtenir des améliorations en termes d'équité et d'apprentissage.
- Suivi des processus de planification**
Procéder au suivi et à l'évaluation de la qualité des processus de politique et de planification sectorielles jusqu'à la mise en œuvre de façon à s'assurer que toutes les personnes impliquées peuvent apprendre et progresser.
- Appuyer le renforcement des capacités**
Appuyer le renforcement des capacités et la diffusion des connaissances et des meilleures pratiques pour améliorer la planification sectorielle et la mise en œuvre de politiques, notamment en matière d'équité et d'apprentissage.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 4

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT

- Promouvoir rôles et responsabilités au sein du partenariat**
Promouvoir et faire valoir des rôles, des responsabilités et des modes opératoires cohérents au sein du Partenariat en s'appuyant sur les expériences internationales, le renforcement des capacités, ainsi que le suivi et l'évaluation pour s'assurer d'une compréhension partagée des rôles et des responsabilités des groupes locaux des partenaires de l'éducation et de leurs membres individuels, des agences de coordination et des entités de supervision et de gestion.
- Investir dans l'apprentissage entre pays**
Faire des investissements stratégiques transnationaux pour soutenir le suivi, la responsabilité mutuelle et le renforcement des capacités sud-sud, en recourant aux ressources et aux expériences de l'ensemble du partenariat.
- Accroître l'efficacité du Secrétariat du GPE**
Améliorer l'efficacité organisationnelle du Secrétariat du GPE par le renforcement des capacités d'atteindre l'excellence technique, de promouvoir les principes de partenariat, d'assurer la qualité et de veiller à une gestion saine des financements et à une bonne supervision fiduciaire des activités du Partenariat mondial au bénéfice des pays.
- Investir dans le suivi-évaluation**
Investir dans le suivi-évaluation comme étant un outil de base de la responsabilité mutuelle, essentiel au processus d'apprentissage et d'amélioration de l'efficacité du partenariat.

1) Introduction

Le Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE ») est un partenariat multipartite qui appuie le développement de systèmes éducatifs de haute qualité, équitables et efficaces dans les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure, dans le but de permettre à toutes les filles et à tous les garçons d'apprendre et de jouir de leur droit à une éducation de qualité. Au cours de l'année 2015, le Partenariat mondial mettra en place un nouveau Plan stratégique quinquennal (2016-2020).

La présente note conceptuelle est un outil de consultation à l'appui de l'élaboration du nouveau Plan stratégique. Elle est accompagnée d'une enquête en ligne, et servira également

à mener des consultations en face-à-face pour susciter des contributions de l'ensemble des membres du partenariat.

La note conceptuelle présente des propositions pour redynamiser la vision stratégique, la mission et les principes du Partenariat mondial. Elle propose aussi des buts et des objectifs clés pour les cinq prochaines années. Elle place le Partenariat mondial dans une position lui permettant d'assumer un rôle clé dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en s'appuyant sur l'engagement de longue date du partenariat en faveur de la fourniture équitable d'une éducation de base de qualité pour les filles et les garçons dans les situations les plus difficiles.¹

2) L'histoire du GPE

Fondé en 2002 sous l'appellation « Initiative pour une mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous », le Partenariat mondial a été créé pour concrétiser les engagements internationaux sur l'éducation pris au Forum mondial de l'éducation de Dakar et au Sommet du Millénaire. D'une modeste entreprise entièrement gérée par la Banque mondiale, le Partenariat mondial a évolué au fil des dix dernières années vers un partenariat multipartite administré de manière indépendante. Le Partenariat mondial s'est élargi et se classe aujourd'hui à la quatrième place mondiale des bailleurs de fonds pour l'éducation de base. Il a décaissé plus de quatre milliards de dollars au bénéfice des pays partenaires depuis 2003 et plus de 500 millions dans la seule année 2014.

Le partenariat est au cœur de la théorie du changement du GPE. **Au niveau mondial**, le partenariat promeut la coordination et la coopération entre les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux, les pays en développement et les principaux intervenants de la société civile et du secteur privé, afin de favoriser la prise de conscience des enjeux et de mobiliser des ressources internationales pour répondre aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables, en ciblant en premier lieu le sous-secteur de l'éducation de base.² Le Partenariat mondial est administré par un Conseil qui reflète sa composition puisqu'il comprend des représentants des principales parties prenantes, y compris 60 pays en

développement partenaires, la société civile, les organisations d'enseignants, les organisations multilatérales et les bailleurs de fonds.

La figure 1 ci-dessous présente la théorie du changement du Partenariat mondial au niveau des pays. **Au niveau des pays**, le GPE se concentre sur le soutien aux gouvernements et aux parties prenantes locales, afin d'obtenir des **résultats** dans les domaines de **l'équité, l'accès et l'apprentissage** dans le sous-secteur de l'éducation de base.

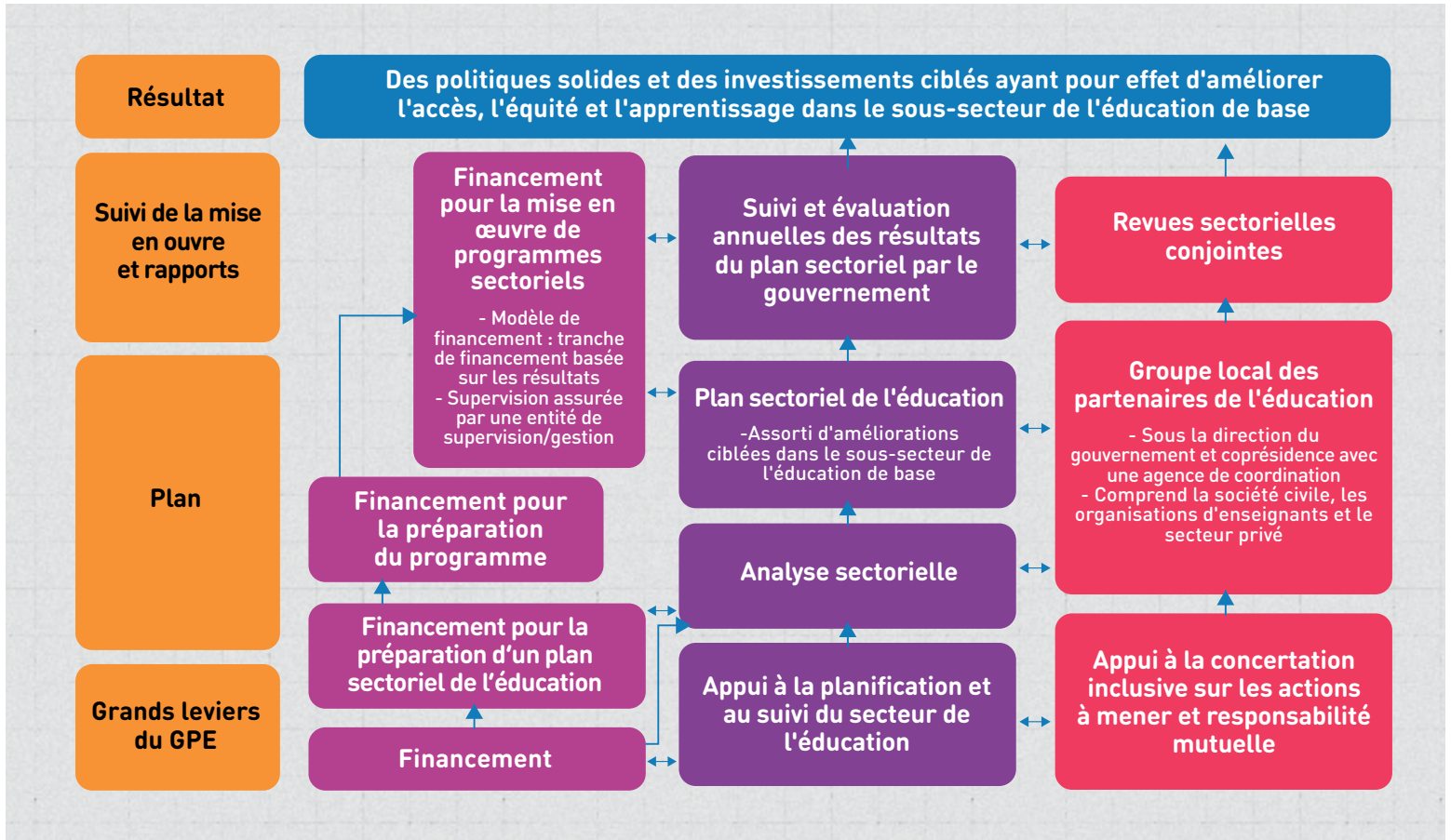
Pour ce faire, le Partenariat mondial utilise trois grands leviers:

- a) le Partenariat mondial finance et appuie l'élaboration et la mise en œuvre de **politiques et de plans sectoriels crédibles**;
- b) le Partenariat mondial promeut une **concertation factuelle ouverte à tous sur la politique sectorielle** pour lever les obstacles à la mise en œuvre et à l'obtention de résultats dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage;
- c) Partenariat mondial alloue aux **gouvernements des financements** pour appuyer la mise en œuvre de programmes et d'activités efficaces permettant d'obtenir des résultats dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage dans le sous-secteur de l'éducation de base.

¹ Il sera associé à un Cadre des résultats, une Stratégie de suivi-évaluation et un Plan quinquennal de mise en œuvre.

² On entend par éducation de base l'éventail d'activités éducatives qui ont lieu dans divers cadres et dont l'objectif est de répondre aux besoins d'apprentissage de base ainsi que définis par la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande 1990). Conformément à la norme établie par la Classification internationale type de l'éducation (CITE), l'éducation de base comprend l'éducation primaire (la première étape de l'éducation de base) et le premier cycle secondaire (la seconde étape). Elle recouvre également diverses activités non formelles et informelles, publiques et privées, destinées à répondre aux besoins d'apprentissage de personnes de tous les âges, notamment l'éducation préscolaire et les programmes et privées, destinées à répondre aux besoins d'apprentissage de personnes de tous les âges, notamment l'éducation préscolaire et les programmes d'alphabétisation des adultes.

Figure 1: Théorie du changement et leviers du changement du Partenariat mondial pour l'éducation



Le Partenariat mondial se classe aujourd'hui à la quatrième place mondiale des bailleurs de fonds pour l'éducation de base. Le rôle du Partenariat mondial pour l'éducation comme vecteur de financement des pays où les besoins sont particulièrement pressants jouit d'une reconnaissance croissante. D'après le dernier Rapport mondial de suivi de l'UNESCO (2015), entre 2010 et 2012, 81 % des décaissements du Partenariat mondial concernaient des pays à faible revenu, contre 42 % pour les membres du CAD de l'OCDE. La part des financements du Partenariat mondial allouée à des États fragiles ou touchés par un conflit a plus que doublé depuis 2008, pour atteindre 49 % des financements approuvés en 2014. Depuis 2011, le Partenariat mondial a aidé quelque 16,8 millions d'enfants à entrer à l'école primaire ou au

premier cycle de l'enseignement secondaire, dont 8,1 millions de filles ; près de la moitié de ces enfants vivent dans des États fragiles et touchés par un conflit. [\[Rapport sur les résultats de l'éducation 2014/15\]](#)

En 2014, le Partenariat mondial a lancé un nouveau modèle de financement [[Modèle de financement du GPE](#)] pour renforcer la concentration du partenariat sur les résultats. Ce nouveau modèle de financement exige des gouvernements qu'ils investissent dans le suivi et les données, et qu'ils maintiennent le budget national de l'éducation à un niveau élevé. Il comprend également une tranche de financement basée sur les résultats qui récompense les avancées concrètes dans trois domaines clés : l'équité, l'efficacité et l'apprentissage.

3) Rôle du Partenariat mondial pour l'éducation dans l'atteinte des objectifs de développement durable pour l'après-2015

Les objectifs de développement durable en cours d'élaboration par les Nations Unies en 2015 appellent non seulement à renouveler l'attention portée au développement et à la réduction de la pauvreté mais aussi à réaliser une mondialisation plus inclusive et plus pérenne, qui prenne en compte les défis tout à la fois économiques, sociaux et environnementaux auxquels le monde se trouve confronté. L'amélioration de l'éducation est un but primordial du Programme de développement durable.

Dans la mesure où le Partenariat mondial est déterminé à jouer un rôle important pour traduire dans les faits la vision alimentée par les ODD pour l'éducation, il fera de l'ODD 4 l'énoncé de sa vision stratégique dans le nouveau Plan stratégique 2016-2020.

Conformément aux objectifs de développement durable et à [la Déclaration d'Incheon](#), le Partenariat mondial soutient l'approche axée sur la fourniture équitable de douze années de scolarisation gratuite du primaire et du premier cycle secondaire (dont au moins neuf ans sont obligatoires) de qualité et financée par des fonds publics, une année d'éducation préscolaire gratuite et obligatoire,

et la deuxième chance d'apprentissage accordée aux adolescents. Etant donné son présent mandat et les avantages comparatifs du Partenariat mondial, la note conceptuelle propose qu'il s'accorde aux objectifs de développement durable et à la Déclaration d'Incheon, tout en se focalisant sur l'engagement de longue date en faveur de la fourniture équitable d'une éducation de base de qualité.³ Au plan géographique, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure continueront d'être la principale cible du Partenariat mondial, en particulier ceux qui comptent un nombre élevé d'enfants déscolarisés et ceux touchés par une crise ou en situation de fragilité.

En outre, conformément à la Déclaration d'Incheon : Éducation 2030 : Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, le Partenariat mondial agira en qualité de core-sponsable du programme Éducation 2030 en appuyant les activités élaborées sous la direction et la coordination de l'UNESCO, notamment les processus nationaux, régionaux et internationaux de suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement durable en matière d'éducation.

4) Redynamiser la vision stratégique du Partenariat mondial pour l'éducation

La formulation proposée pour la nouvelle vision du Partenariat mondial pour la période 2016–2020 est la suivante:

*Une éducation inclusive, équitable et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.*⁴

Cette vision stratégique traduit l'engagement du Partenariat mondial en faveur de la réalisation du Programme de développement durable et de sa vision du monde en 2030.

³Le financement du Partenariat mondial pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation continuera de se focaliser sur une approche sectorielle de la planification.

⁴La vision stratégique actuelle du Partenariat mondial est la suivante : « Une éducation de bonne qualité pour tous les enfants, où qu'ils se trouvent, qui leur permette de s'épanouir pleinement et de contribuer utilement à la société ».

5) Renforcer la mission du Partenariat mondial

La nouvelle mission du Partenariat mondial énonce la façon dont le partenariat contribuera à la réalisation d'une éducation inclusive, équitable et de qualité: ⁵

La formulation proposée pour la mission du Partenariat mondial pour la période 2016–2020 est la suivante:

Le Partenariat mondial pour l'éducation mobilise les efforts mondiaux et nationaux en faveur d'une éducation et d'un apprentissage de qualité pour tous, par un partenariat inclusif, la promotion de systèmes éducatifs efficaces et des financements pour l'éducation de base.

Cette déclaration de mission énonce plus clairement et plus précisément ce que fera le Partenariat mondial pour contribuer à la réalisation de sa vision stratégique. Elle annonce ce que le Partenariat mondial fera pour accélérer les progrès en matière d'éducation : mobiliser davantage de financements pour l'éducation de base et nouer des partenariats inclusifs pour renforcer les systèmes éducatifs.

6) Réviser les principes du Partenariat mondial pour l'éducation

Le Partenariat mondial a mis en place une approche du partenariat qui a été largement saluée.⁶ Le Programme de développement durable accorde aussi une place de choix au rôle de partenariats inclusifs pour la réalisation des ODD.

Le nouveau Plan stratégique du Partenariat mondial comprendra un engagement réitéré vis à vis des principes de partenariat définis par la Charte du GPE et par son Plan stratégique actuel (2012-2015). Le partenariat participe de l'engagement du Partenariat mondial de coordonner une approche harmonisée du financement international de l'éducation, de l'accent mis par le Partenariat mondial sur le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre partenaires, de la concertation fondée sur l'ouverture et le partenariat qu'il encourage au niveau des pays et de l'accent qu'il met sur la responsabilité mutuelle en matière de résultats.

Les principes du Partenariat mondial resteront alignés sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005, le Programme d'action d'Accra de 2008 et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement de 2011. Le nouveau Plan stratégique fournit néanmoins l'occasion d'une révision de ces principes pour mieux mettre l'accent sur l'engagement du Partenariat mondial en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités, de la promotion de l'éducation comme un droit de l'homme et des changements à apporter à sa plateforme opérationnelle. En bref, les principes proposés reflètent la nécessité d'engagement dans un partenariat plus profond et plus substantiel.

⁵ La mission stratégique actuelle du Partenariat mondial est la suivante : « Dynamiser et coordonner l'effort mondial pour dispenser une éducation de bonne qualité à tous les enfants, garçons et filles, en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus vulnérables ».

⁶ En 2013, le modèle de partenariat du GPE a été distingué par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé par le Secrétaire général de l'ONU du Programme de développement pour l'après-2015 qui l'a cité comme un modèle de développement durable.

Les principes et valeurs ci-dessous sont proposés pour le Partenariat mondial pour l'éducation:

- 1) L'éducation considérée comme un droit de l'homme et un facilitateur des autres droits.
- 2) La concentration des ressources sur l'équité, l'inclusion et les plus vulnérables.
- 3) L'appropriation par les pays sur la base d'une concertation inclusive et efficace sur les politiques à mener.
- 4) La liaison de l'aide à l'engagement et à la performance des pays, et en fonction des besoins identifiés à l'échelle nationale.
- 5) L'amélioration de l'efficacité du développement par l'harmonisation et le recours à des modalités alignées sur les systèmes nationaux.
- 6) Une transparence accrue et une responsabilité mutuelle au sein du partenariat.
- 7) Des partenariats inclusifs, moyens efficaces d'obtention de résultats en matière de développement.

7) Fixer les buts du Partenariat mondial pour l'éducation pour les cinq prochaines années

Le Partenariat mondial se concentrera sur la réalisation de deux buts essentiels : équité et inclusion d'une part, enseignement et apprentissage de qualité d'autre part. Un troisième but est proposé, axé sur le renforcement des systèmes éducatifs, condition préalable logique à des améliorations en matière d'équité et d'apprentissage.

Les buts proposés pour le nouveau Plan stratégique sont donc les suivants:

BUT n° 1 – Équité et inclusion:

Augmenter la proportion des filles et des garçons des pays en développement partenaires du GPE qui suivent un cycle complet d'enseignement de qualité sur au moins dix ans (y compris une année d'éducation préscolaire), en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus vulnérables, notamment les filles, les enfants affectés par un conflit ou une crise et les enfants handicapés.

Explication:

Il y a encore dans le monde près de 58 millions d'enfants qui ne sont pas scolarisés. Ce problème a été identifié dans le cadre des ODD comme l'un des défis éducatifs qui présentent le plus grand caractère d'urgence. L'inégalité et l'exclusion restent des obstacles majeurs dans les pays

en développement partenaires où des problèmes de genre, de pauvreté, de handicap, de géographie se conjuguent à d'autres facteurs pour continuer d'exclure les enfants les plus marginalisés et les plus vulnérables qui n'ont pas accès à l'éducation de base. Cette problématique est prise en compte par le premier but du Partenariat mondial.

Le Partenariat mondial met l'accent sur l'équité à l'égard des plus pauvres et des plus vulnérables. Cela implique qu'il restera principalement orienté vers les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comptant un nombre élevé d'enfants déscolarisés dans le primaire et le premier cycle secondaire, et vers les pays affectés par un conflit ou une crise, dans lesquels le droit à un cursus complet d'éducation de base de qualité comprenant au moins dix ans de scolarité reste un rêve lointain. L'aide du Partenariat mondial aux enfants dans ces situations est d'autant plus importante que les fonds internationaux consacrés à l'éducation de base dans les pays à faible revenu et les pays touchés par un conflit ou en situation de fragilité sont en baisse.

BUT n° 2 – Enseignement et apprentissage de qualité: Améliorer de manière significative l'enseignement et l'apprentissage afin d'accroître les acquis scolaires pertinents mesurés selon des normes convenues par les autorités nationales et/ou infranationales.

Explication:

Le Partenariat mondial est déterminé à contribuer à l'amélioration des résultats scolaires de tous les enfants. Au plan mondial, on estime à 250 millions le nombre d'enfants d'âge primaire confrontés à une « exclusion silencieuse » de l'apprentissage : ils vont en classe mais n'y apprennent pas grand-chose. Cette crise de l'apprentissage dans l'éducation de base a des conséquences sur l'accès et le succès à tous les niveaux suivants d'enseignement.

Le Partenariat mondial reconnaît aussi que toute solution à la crise de l'apprentissage fait nécessairement appel à une augmentation du nombre d'enseignants et à l'amélioration de l'enseignement. Un nombre croissant d'études semblent indiquer que les réformes pédagogiques visant un meilleur alignement entre l'enseignement et les niveaux d'apprentissage des élèves au début du cycle scolaire représentent l'investissement le plus efficace pour améliorer les acquis scolaires et les taux de participation (Kremer et al. 2013 ; Pritchett 2013 ; Hattie 2013 ; McEwan 2014).

Il est de plus en plus reconnu que l'éducation préscolaire fait partie des meilleurs investissements éducatifs, en particulier pour les enfants appartenant à des groupes défavorisés, en association avec des interventions de santé (Glewwe et Kraft 2014). Pourtant, dans les pays en développement partenaires, 25 % seulement des enfants ont accès à une éducation préscolaire contre 50 % à l'échelle mondiale. L'accent mis par le Partenariat mondial sur l'enseignement et l'apprentissage permettra de faire face à ce problème.

**BUT n° 3 – Renforcement des systèmes éducatifs:
Améliorer de manière significative les capacités,
l'efficacité et l'efficience des systèmes éducatifs afin
d'obtenir des gains tangibles pour tous les enfants.**

Explication:

Les buts d'équité et d'apprentissage sont subordonnés à l'existence de systèmes éducatifs renforcés, disposant d'un mode de financement efficient et soucieux de l'équité, s'appuyant sur une planification étayée par des données factuelles et une concertation sans exclusive sur les actions à mener. Le renforcement des systèmes éducatifs en associant meilleure planification, efficacité de financement, suivi renforcé, concertation sur les actions à mener et responsabilité mutuelle continuera d'être au cœur de la théorie du Partenariat mondial durant les cinq prochaines années.

L'approche du partenariat adoptée par le Partenariat mondial pour renforcer les systèmes éducatifs commence par l'appui tout particulier qu'il apporte à l'analyse et la planification sectorielles, par lesquelles il favorise le partage des connaissances, des innovations et des bonnes pratiques entre ses partenaires. Les pays bénéficiant des financements du GPE sont par ailleurs tenus d'investir dans le renforcement des systèmes de gestion des données et de suivi, tout en maintenant un niveau élevé de financement interne de l'éducation.

Les financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation du GPE appuient des composantes essentielles des plans sectoriels de l'éducation des pays, en ciblant l'exécution des mesures les plus susceptibles de produire des résultats clés dans les domaines de l'équité, l'apprentissage et l'efficience dans le sous-secteur de l'éducation.

Le Partenariat mondial continuera de coopérer avec les partenaires locaux à toutes les étapes du cycle d'intervention pour favoriser un suivi renforcé des résultats et davantage de concertations efficaces et factuelles sur les actions à mener. Il continuera, en insistant sur la responsabilité mutuelle pour l'obtention de résultats, d'inciter les systèmes éducatifs à mettre en œuvre leurs plans pour accéder à des résultats tangibles.

8) Fixer les objectifs stratégiques du Partenariat mondial pour l'éducation

Dans son nouveau Plan stratégique, les objectifs stratégiques du Partenariat mondial cibleront les trois grands leviers identifiés dans sa théorie du changement (voir figure 1 ci-dessus) comme étant essentiels à l'appui que le partenariat apporte aux systèmes éducatifs afin de susciter des résultats dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage.

- 1) Augmentation et amélioration des financements
- 2) Renforcement de la planification sectorielle et de la mise en œuvre des politiques
- 3) Concertation efficace et inclusive sur les actions à mener
- 4) Renforcement du partenariat

Par le biais de l'objectif stratégique no 4, Renforcement du partenariat, le Partenariat mondial poursuivra son engagement à améliorer ses opérations dans les pays et à assurer que, en tant qu'organisation, il soit prêt à assumer une partie des responsabilités accrues pour la réalisation des objectifs de l'éducation énoncés dans le Programme de développement durable.

Objectif stratégique n° 1: Augmentation et amélioration des financements

- a) Mobiliser et plaider en faveur de l'augmentation et l'amélioration de la qualité du financement de l'éducation de base au bénéfice des pays et des populations qui en ont le plus besoin.
- b) Œuvrer en faveur d'une augmentation et d'une plus grande efficacité des budgets nationaux de l'éducation de base : a) en investissant dans les capacités nationales pour une utilisation équitable et efficiente des fonds et b) en promouvant la transparence dans le suivi et l'établissement de rapports sur le financement de l'éducation et l'allocation des fonds.
- c) Améliorer l'efficacité des financements du GPE en matière de développement a) en améliorant les mécanismes de financement du Partenariat mondial et b) en promouvant des modalités de financement alignées sur les systèmes des pays.
- d) Diversifier les mécanismes de financement et les bailleurs de fonds du Partenariat mondial.

Explication:

La question du financement reste l'obstacle majeur à la réalisation d'une éducation inclusive, équitable et de bonne qualité. Cet objectif reconnaît le rôle central que jouera le Partenariat mondial pour l'éducation dans la mobilisation des financements internationaux et met en évidence la nécessité de diversifier les guichets de financement afin d'élargir les sources de financements disponibles pour atteindre les buts visés. Cet objectif reconnaît en outre l'importance de l'augmentation de la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation, mieux ciblées pour faire progresser l'équité et les résultats scolaires. Il assigne au Partenariat mondial le rôle de veiller à la transparence des rapports et du suivi des financements nationaux et internationaux.

Objectif stratégique n° 2: Renforcement de la planification sectorielle et de la mise en œuvre des politiques

- a) Mettre à contribution l'analyse et la planification sectorielles, en tant qu'éléments constitutifs de systèmes éducatifs renforcés capables d'obtenir des améliorations en termes d'équité et d'apprentissage.
- b) Procéder au suivi et à l'évaluation de la qualité des processus de politique et de planification sectorielles jusqu'à la mise en œuvre de façon à s'assurer que toutes les personnes impliquées peuvent apprendre et progresser.
- c) Appuyer le renforcement des capacités et la diffusion des connaissances et des meilleures pratiques pour améliorer la planification sectorielle et la mise en œuvre des politiques, notamment en matière d'équité et d'apprentissage.

Explication:

Le Partenariat mondial pour l'éducation est maintenant le principal fournisseur d'aide extérieure pour l'analyse et la planification sectorielles qui sont au cœur de sa théorie du changement. Dans le cadre de son nouveau Plan stratégique, le Partenariat mondial pour l'éducation investira dans des actions transnationales de suivi, de renforcement des capacités et d'échange des connaissances afin d'encourager l'amélioration de la politique et de la planification sectorielles au sein du partenariat, en mettant notamment l'accent sur la prise en compte de l'équité et de l'apprentissage.

Objectif stratégique n° 3: Concertation efficace et inclusive sur les actions à mener

- a) Aider les gouvernements, les agences de coordination, les groupes locaux des partenaires de l'éducation et leurs membres à employer des méthodes factuelles et cohérentes pour le suivi et l'évaluation de la progression de l'exécution des politiques et plans nationaux du secteur de l'éducation en ciblant le financement, l'équité et l'apprentissage.
- b) Renforcer les capacités des parties prenantes nationales, la société civile y comprise, à participer à une concertation fondée sur des observations factuelles relatives à l'équité et l'apprentissage, et à se servir du levier de la responsabilité sociale comme moyen de stimuler l'obtention de résultats.

Rationale:

Le Partenariat mondial pour l'éducation promeut une concertation factuelle ouverte à toutes les parties prenantes au plan national pour appuyer et suivre la mise en œuvre des plans nationaux et stimuler l'obtention de résultats. Les actions entreprises dans le cadre de cet objectif viseront à améliorer la cohérence et l'efficacité de la concertation et de la mise en œuvre par le renforcement des capacités locales et l'aide apportée aux gouvernements et aux autres parties prenantes pour suivre et assurer les progrès dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage.

Objectif stratégique n° 4: Renforcement du partenariat

- a) Promouvoir et faire valoir des rôles, des responsabilités et des modes opératoires cohérents au sein du partenariat en s'appuyant sur les expériences internationales, le renforcement des capacités, ainsi que le suivi et l'évaluation pour s'assurer d'une compréhension partagée des

rôles et des responsabilités des groupes locaux des partenaires de l'éducation et de leurs membres individuels, des agences de coordination et des entités de supervision et de gestion.

- b) Faire des investissements stratégiques transnationaux pour soutenir le suivi, la responsabilité mutuelle et le renforcement des capacités Sud-Sud, en recourant aux ressources et aux expériences de l'ensemble du partenariat.
- c) Améliorer l'efficacité organisationnelle du Secrétariat du GPE par le renforcement des capacités d'atteindre l'excellence technique, de promouvoir les principes de partenariat, d'assurer la qualité et de veiller à une gestion saine des financements et à une bonne supervision fiduciaire des activités du Partenariat mondial au bénéfice des pays.
- d) Investir dans le suivi-évaluation comme étant un outil de base de la responsabilité mutuelle, essentiel au processus d'apprentissage et d'amélioration de l'efficacité du partenariat.

Rationale:

Cet objectif transversal vise à renforcer le partenariat lui-même de sorte que le Partenariat mondial pour l'éducation soit en mesure d'atteindre tous ses buts et objectifs, et assumer des responsabilités accrues pour la réalisation des ODD. Quatre actions clés ont été retenues : veiller à une définition claire et cohérente des rôles et responsabilités dans les activités du GPE à l'échelon national ; investir de manière stratégique dans les données, les capacités et les connaissances ; améliorer l'efficacité organisationnelle du Secrétariat du Partenariat mondial pour l'éducation ; investir dans le suivi et l'évaluation dans les pays partenaires et au sein du partenariat.

9) Étapes suivantes

La présente note conceptuelle servira d'outil de consultation pour assurer la participation des membres du Partenariat mondial à l'élaboration de son nouveau Plan stratégique, de juillet à septembre 2015. Les résultats de la consultation serviront de base à la formulation d'un projet de Plan stratégique pour le Partenariat mondial pour l'éducation qui sera présenté au Conseil à sa réunion d'octobre 2015.